



Une **histoire** vivante !

Tarifs de location pour la salle du Parc

Toute réservation ne sera effective qu'après signature du règlement de location de la salle et versement d'arrhes correspondant à 30 % du montant de la location. Réservation 1 an à l'avance maximum.

			Jour de semaine (du lundi au jeudi, hors jours fériés)	Vendredi ¹ (hors jours fériés)	Week-end ²⁻⁵ et jours fériés ³	Vendredi + samedi + dimanche ou samedi + dimanche + lundi
Commune	Particuliers et entreprises	2026	212€	212€	410€	620€
	Associations et scolaires	2026	Gratuit	212€	410€	620€
	Restitutions / spectacle annuel	2026	1 gratuité			
Hors commune		2026	422€	422€	819€	1 239€
Caution ménage ⁴			250€			
Caution dégradations			1 000€			

1 : état des lieux d'entrée le vendredi après-midi, état des lieux de sortie le samedi matin, 9h, ménage fait par le locataire

2 : état des lieux d'entrée le samedi matin, état des lieux de sortie le lundi matin, ménage fait par le locataire

3 : état des lieux d'entrée la veille du jour férié ; état des lieux de sortie le lendemain matin du jour férié, ménage fait par le locataire

4 : restituée si le ménage est fait correctement

5 : en cas de mise à disposition de manière exceptionnelle de la salle le dimanche après-midi à certaines associations par la municipalité, la location "Week-end" prendrait alors fin le dimanche à midi et le montant de la location serait diminué de respectivement 50 € (commune) et 100 € (hors commune). Cette contrainte sera communiquée dès la réservation aux locataires potentiels.